



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

22 Janvier 2016

*Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°008

La version intégrale de ce document peut être consultée sur simple demande aux guichets d'accueil des préfectures et sous-préfectures de Bourgogne, ainsi que sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/>

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS

Convention de délégation de gestion

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n° 16-17 BAG portant délégation de signature à la secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or en matière de gestion des personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur pour les départements de la région Bourgogne-Franche-Comté

Composition du CESER Bourgogne Franche-Comté



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

1bis, place de la Banque
21042 DIJON CEDEX
drfip21@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 80 59 26 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU DOUBS

63, quai Veil-Picard
25030 BESANÇON CEDEX
ddfip25@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 81 25 20 20

Convention de délégation de gestion

Entre la directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du département de la Côte d'Or, désignée comme « le délégrant », d'une part,

et

le directeur départemental des Finances publiques du Doubs, désigné comme « le délégataire », d'autre part,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 88-II et 228,

Vu le recueil des règles de comptabilité budgétaire annexé à l'arrêté du 16 juillet 2014 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat, pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (désigné sous le terme « le recueil »).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la délégation

Par la présente convention établie en application de l'article 2 du décret du 14 octobre 2004 susvisé, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions et limites précisées ci-dessous, l'exercice :

- du contrôle budgétaire de certains services déconcentrés de l'Etat et de certains organismes qui relèvent du titre III du décret du 7 novembre 2012 susvisé,
- de l'appui au recteur prévu à l'article R.719-107 du code de l'éducation.

Le délégataire est autorisé à subdéléguer, par délégation de signature, l'exercice des fonctions déléguées.

Article 2

Missions confiées au délégataire

Le délégant confie au délégataire l'exercice de ses attributions suivantes :

- Le contrôle budgétaire des actes des services de l'Etat comme indiqué en annexe et dans les conditions prévues par les arrêtés de contrôle ministériels pris en application de l'article 105 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et le recueil ;
- Le contrôle budgétaire et la participation aux pré-CA et CA des organismes suivants en application des articles 220 à 228 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : CROUS de Besançon, École nationale supérieure de mécanique et de microtechnique de Besançon, Chancellerie de l'Université de Franche-Comté et Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté ;
- L'appui au recteur concernant les établissements suivants en application de l'article R.719-107 du code de l'éducation : Université de Franche-Comté, Université de technologie Belfort-Montbéliard et Communauté d'universités et d'établissements Bourgogne Franche-Comté.

Article 3

Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par la présente convention et acceptées par lui. Le délégataire s'engage à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et à rendre compte de son activité sur demande du délégant.

Il transmet sur demande du délégant le nom des agents bénéficiant d'une délégation de signature pour la mise en œuvre de la présente convention.

Pour le contrôle des actes des services de l'Etat, ces agents sont habilités dans le SIFE Chorus sur les périmètres fonctionnels et de données leur permettant d'accéder aux informations requises, afin de pouvoir porter un avis ou un visa dématérialisé.

Article 4

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information et documents dont le délégataire a besoin dans l'exercice de sa mission, à l'exception des pièces dématérialisées qui sont déjà jointes aux actes à contrôler dans Chorus.

À ce titre, il établit et saisit dans Chorus les règles de suppléance permettant au délégataire et à ses subdélégués d'accéder aux actes à contrôler dans le SIFB.

Il définit en outre le circuit de transmission entre les acteurs des actes à contrôler hors outils : l'instruction des dossiers d'avis sur les BOP sera transmise au contrôleur budgétaire à Dijon par voie dématérialisée pour visa et signature, les actes papier seront laissés à disposition du contrôleur budgétaire qui exercera son visa et sa signature sur place.

Article 5

Dispositions diverses

La présente délégation est conclue pour une durée de 8 mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Elle est abrogeable sur demande de l'une des parties avec un préavis minimal de deux mois.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fait l'objet d'un avenant à la présente convention pris dans les mêmes conditions que la convention d'origine.

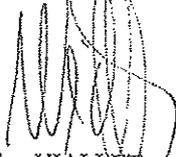
Une copie de la présente convention, ainsi que de ses avenants éventuels, est transmise pour information à la direction du budget (2^{ème} sous-direction – bureaux 2REC et B2O).

Article 6

La présente convention sera publiée au recueil des actes administratifs du service.

Fait le 4 janvier 2016

Le délégant,
Directrice régionale
des Finances publiques


Martine VIALLET
Administrateur général des Finances publiques

Le délégataire,
Directrice départementale
des Finances publiques par intérim


Isabelle MORGAT
Administrateur des Finances publiques

ANNEXE
Contrôle budgétaire des actes des services de l'État

Portée de la délégation de gestion :

- avis sur les BOP : instruction des dossiers
- engagements juridiques : instruction et validation
- retraits d'engagements : instruction et visa du recyclage

BOP concernés :

MINISTERES	R-BOP / SERVICES GESTIONNAIRES	PROGRAMMES
Intérieur	DREAL	207
Écologie, égalité des territoires	DREAL	113
	DREAL	135
	DREAL	181
	DREAL	203
	DREAL	217
Ministères sociaux	DIRECCTE	102
	DIRECCTE	103
Services du Premier Ministre	SGAR	112 interrégional
Éducation nationale, enseignement supérieur	DRRT	172
	Rectorat de Besançon	150
	Rectorat de Besançon	139
	Rectorat de Besançon	140
	Rectorat de Besançon	141
	Rectorat de Besançon	214
	Rectorat de Besançon	230

Actes concernés T2 et hors T2 :

- décisions d'engagement initiales et complémentaires
- retraits d'engagements sur EJ de l'année et basculés
- décisions d'affectation
- contrats d'engagement > 12 mois
- avis préalable sur les transactions



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Arrêté n° 16-17 BAG
portant délégation de signature à la secrétaire
générale de la préfecture de la Côte d'Or en matière
de gestion des personnels administratifs relevant
du ministère de l'intérieur pour les départements
de la région Bourgogne-Franche-Comté

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment en son article 1^{er},

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 38,

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, et notamment ses article 1 et 3,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Christiane BARRET, Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,

VU le décret du 31 mai 2013 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or (classe fonctionnelle II),

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, pour la gestion des personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur, et notamment pour le recrutement et la gestion des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires, relevant des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié aux préfets des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Territoire de Belfort et de l'Yonne et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté et des préfectures des départements concernés.

Dijon, le **04 JAN. 2016**



Christiane BARRET



PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRETE N°

relatif à la composition du CESER de la région Bourgogne-Franche-Comté

La Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134 - 6 ;

VU le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Christiane BARRET, Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte d'Or;

VU l'arrêté préfectoral n° 13-49 BAG/CESER du 5 octobre 2013, modifié par l'arrêté préfectoral n° 13/51 BAG CESER du 15 octobre 2013 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Bourgogne et le nombre de leurs représentants et le cas échéant les modalités particulières de leur désignation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13-54 / BAG du 29 octobre 2013 fixant la composition nominative des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental régional de Bourgogne modifié par les arrêtés préfectoraux n°14-69 BAG du 14 octobre 2014, n°15-23 BAG du 2 mars 2015 et n°15-56 BAG du 6 juillet 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013284-0002 du 11 octobre 2013 portant composition générique du Conseil, Économique, Social et Environnemental de la région Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013304-0001 du 31 octobre 2013 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental de la région Franche-Comté modifié par les arrêtés préfectoraux n°2014266-0002 du 23 septembre 2014, n° 2015072-0001, n°2015072-0002 et n°2015072-0003 du 13 mars 2015, n°2015180-96 du 29 juin 2015, n° 2015-274-357 du 1^{er} octobre 2015 et n°R43-2015.12.21.001 du 21 décembre 2015;

SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Bourgogne-Franche-Comté comprend 147 membres, répartis entre les quatre collèges suivants :

- 1^{er} collège : 47 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées,
- 2^{ème} collège : 47 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés,
- 3^{ème} collège : 45 représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et 2 personnalités qualifiées compétentes en matière d'environnement et de développement durable,
- 4^{ème} collège : 6 personnalités qualifiées.

ARTICLE 2 :

La liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de leurs représentants et les modalités particulières de leur désignation, s'établissent comme suit :

1^{er} COLLEGE :

Entreprises et activités professionnelles non salariées

Pour la Bourgogne (25 représentants) :

Nombre de sièges	Désignation
4	par la chambre régionale de commerce et de l'industrie
2	par la chambre régionale d'agriculture
2	par la chambre régionale de métiers
5	par le mouvement des entreprises de France (MEDEF) de la région de Bourgogne en accord, pour un siège, avec le centre des jeunes dirigeants d'entreprises (CJD)
1	par la fédération bancaire française
2	par l'union régionale de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
2	par accord entre les organisations syndicales d'artisans au sein de l'union professionnelle artisanale
2	par la fédération régionale des syndicats exploitants agricoles (FRSEA) en accord pour un siège avec les jeunes agriculteurs de Bourgogne
1	par accord entre la coordination rurale et la confédération paysanne, avec rotation à mi-mandat

1	par accord entre les représentants des professions libérales (professions médicales et juridiques)
1	par le bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB)
1	par accord entre le pôle de compétitivité VITAGORA et le pôle nucléaire Bourguignon
1	par la fédération régionale des coopératives agricoles

Pour la Franche-Comté (22 représentants) :

Nombre de sièges	Désignation
4	par la chambre régionale du commerce et de l'industrie (CCIR)
2	par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA)
5	par le MEDEF (mouvement des entreprises de France), dont 1 siège en accord avec le centre des jeunes dirigeants Bourgogne Franche-Comté (CJD), dont 1 siège au titre du pôle véhicule du futur, dont 1 siège au titre du pôle microtechniques
1	par accord entre le MEDEF et la CGPME (confédération générale des petites et moyennes entreprises), au titre de la filière bois
2	par la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
1	par l'union professionnelle artisanale (UPA)
1	par le comité régional de la fédération bancaire de France (FBF)
1	par la chambre régionale d'agriculture (CRA)
1	par l'association régionale de l'industrie agroalimentaire et de transfert de technologie (ARIATT)
1	par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)
1	par les jeunes agriculteurs de Franche-Comté (JA)
2	au titre des professions du secteur libéral, dont 1 par la délégation régionale de la chambre nationale des professions libérales (CNPL) et 1 par la délégation régionale de l'union nationale des professions libérales (UNAPL)

2ème COLLEGE :**Organisations syndicales de salariés****Pour la Bourgogne (25 représentants) :**

Nombre de sièges	Désignation
8	par le comité régional CGT
8	par l'union régionale des syndicats CFDT
4	par l'union régionale des syndicats CGT-FO
1	par l'union régionale CFTC
1	par l'union régionale de la CGC
2	par l'UNSA
1	par la représentation régionale de la FSU

Pour la Franche-Comté (22 représentants) :

Nombre de sièges	Désignation
7	par l'union régionale de la confédération française démocratique du travail (CFDT)
6	par le comité régional de la confédération générale des travailleurs (CGT)
4	par l'union régionale de force ouvrière (FO)
1	par l'union régionale de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
1	par l'union régionale de la confédération générale des cadres (CGC)
1	par l'union régionale de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
1	par la coordination régionale de la fédération syndicale unitaire (FSU)
1	par l'union syndicale Solidaires en Franche-Comté

3ème COLLEGE :**Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région****Pour la Bourgogne (25 représentants) :**

Nombre de sièges	Désignation
1	par accord entre l'Association Bourguignonne Culturelle (ABC), Liaison Art Bourgogne (LAB), le Centre Régional du Jazz, le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Théâtre Dijon Bourgogne, les 3 scènes nationales de Mâcon, Chalon, le Creusot, les 2 scènes conventionnées d'Auxerre et de Nevers, le Centre Régional du Livre, Bibracte EPCC, le Pôle d'enseignement supérieur de la musique, la fondation du Patrimoine, l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes (ABSS) et le Centre de culture scientifique technique et industrielle de Bourgogne
1	par le comité régional du tourisme
1	par le comité régional olympique et sportif
3	- 1 siège par le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), - 1 siège par la jeune chambre économique de Bourgogne - 1 siège par la ligue de l'enseignement
1	par accord entre la fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne
1	par accord entre le comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de Bourgogne avec une rotation à mi-mandat
3	- 1 siège par la mutualité française de Bourgogne - 1 siège par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bourgogne (CRESS) - 1 siège par accord entre l'union régionale des entreprises d'insertion (UREI), l'union régionale des chantiers d'insertion, l'union régionale des régies de quartiers et la l'union régionale des régies de quartiers et de réinsertion sociale (FNARS)
2	- 1 siège par l'université de Bourgogne - 1 siège par accord entre les grandes écoles de Bourgogne et l'union régionale des ingénieurs et scientifiques de France (URIS)
1	par l'union régionale des associations familiales (URAF)
1	par accord entre la section régionale de la Croix Rouge française, les fédérations départementales du Secours populaire français, du Secours catholique, les associations d'Emmaüs, les associations ATD quart monde et les associations départementales des Restos du cœur

1	par accord entre l'union régionale inter fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), l'union régionale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) et le centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI)
3	- 1 siège par accord entre la CAPEN 71, le CLAPEN 21, Yonne Nature Environnement, la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) 21 et la LPO 89, Autun Morvan écologie, la société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), le centre de sauvegarde pour les oiseaux sauvages (CSOS), Nature et progrès et Eaux et rivières de Bourgogne - 1 siège par la fédération régionale des chasseurs - 1 siège par le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne
1	personnalité qualifiée compétente en matière d'environnement et de développement durable.
2	- 1 siège par accord entre les représentants régionaux de la confédération nationale du logement (CNL), la confédération syndicale des familles (CSF) et la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) - 1 siège par accord entre l'UFC – Que Choisir de Bourgogne et les associations de consommateurs de la région de Bourgogne adhérentes au centre technique régional de la consommation (CTRC)
2	- 1 siège pour l'union sociale pour l'habitat de la région Bourgogne (USHB) - 1 siège pour l'union nationale de la propriété immobilière (UNPI)
1	par accord entre l'association pour la promotion et la valorisation des activités du bois en Bourgogne (Aprovalbois), le centre régional de la propriété forestière (CRPF) et l'union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne.

Pour la Franche-Comté (22 représentants) :

Économie sociale et solidaire	
Nombre de sièges	Désignation
5 sièges	1 siège par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)
	1 siège par le pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'activité économique (PRADIE), au titre des associations oeuvrant dans le domaine des politiques d'insertion
	1 siège par accord entre les associations oeuvrant dans le secteur du handicap : union régionale des associations de parents d'enfants inadaptés de Franche-Comté (URAPEI), délégation régionale de l'association française de myopathie, délégation régionale de l'association des paralysés de France, association régionale pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (ARIS)
	1 siège par la Mutualité française de Franche-Comté
	1 siège par l'union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux de Franche-Comté (URIOPSS)

Famille / Santé	
Nombre de sièges	Désignation
2 sièges	1 siège par l'union régionale des associations familiales de Franche-Comté (URAF)
	1 siège par accord entre la <i>caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Bourgogne Franche-Comté (CARSAT)</i> , les caisses d'allocations familiales de Franche-Comté (CAF), la mutualité sociale agricole (MSA), et le régime social des indépendants (RSI)

Jeunesse, éducation, enseignement	
Nombre de sièges	Désignation
5 sièges	1 siège par le mouvement rural de jeunesse chrétienne de Franche-Comté (MRJC)
	1 siège par le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), au titre du secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des loisirs
	1 siège par accord entre les fédérations de parents d'élèves : parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
	1 siège par accord entre les établissements d'enseignement supérieur : université de Franche-Comté (UFC), université de technologique Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'école nationale supérieure de mécaniques microtechniques (ENSMM)
	1 siège par accord entre les établissements publics scientifiques et techniques suivants : la délégation nord-est du centre national de la recherche scientifique (CNRS), la délégation régionale de l'institut national de recherche agronomique (INRA) et la délégation régionale de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

Environnement	
Nombre de sièges	Désignation
5 sièges	2 sièges par l'association Franche-Comté nature environnement (FCNE)
	1 siège par la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Franche-Comté
	1 siège par l'association AJENA – énergie et environnement en Franche-Comté
	1 personnalité qualifiée choisie par le Préfet de région en raison de sa compétence en matière d'environnement et de développement durable

Cadre de vie	
Nombre de sièges	Désignation
5 sièges	1 siège par la fédération régionale des offices du tourisme et des syndicats d'initiative (FROTSI)
	1 siège par accord entre les associations ou organismes oeuvrant dans le secteur culturel
	1 siège par le comité régional olympique et sportif (CROS)
	1 siège en accord entre l'union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) et la fédération régionale de la confédération syndicale du cadre de vie
	1 siège par l'Union sociale pour l'habitat de Franche-Comté, au titre des organismes oeuvrant dans le domaine du logement

ARTICLE 3 :

Sont constatées les désignations suivantes au sein des premier, deuxième et troisième collèges du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Bourgogne-Franche-Comté :

1er COLLEGE :

Entreprises et activités professionnelles non salariées

Pour la Bourgogne (25 représentants) :

Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
4	par la chambre régionale de commerce et de l'industrie	M. Alain CHANDIOUX Mme Sylvie MASSU Mme Françoise MARTINAT M. Patrice QUINCY
2	par la chambre régionale d'agriculture	Mme Nadine DARLOT M. Jean-Pierre CONDAMINE
2	par la chambre régionale de métiers	M. Yves BARD Mme Marie-Jeanne BONTEMPS
5	par le mouvement des entreprises de France (MEDEF) de la région de Bourgogne en accord, pour un siège, avec le centre des jeunes dirigeants d'entreprises (CJD)	M. François BERTHELON M. Gérard ALCAZAR Mme Emmanuèle BONNEAU-DEVAUX M. Didier MICHEL Mme Sarah SABIH
1	par la fédération bancaire française	M. Daniel BIGEARD
2	par l'union régionale de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	M. Patrice TAPIE Mme Frédérique BEAULIEU
2	par accord entre les organisations syndicales d'artisans au sein de l'union professionnelle artisanale	Mme Jeanne RUBIN M. Jean-Philippe ZANOTTO
2	par la fédération régionale des syndicats exploitants agricoles (FRSEA) en accord pour un siège avec les jeunes agriculteurs de Bourgogne	M. David BICHET M. Christophe MONOT
1	par accord entre la coordination rurale et la confédération paysanne, avec rotation à mi-mandat	M. Jean-Bernard BOURDOT
1	par accord entre les représentants des professions libérales (professions médicales et juridiques)	Maître Paule ANDRE
1	par le bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB)	M. Michel BALDASSINI
1	par accord entre le pôle de compétitivité VITAGORA et le pôle nucléaire Bourguignon	M. Marc LEURETTE

1	par la fédération régionale des coopératives agricoles	Mme Isabelle GARNIER
---	--------------------------------------------------------	----------------------

Pour la Franche-Comté (22 représentants) :

Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
4	par la chambre régionale du commerce et de l'industrie (CCIR)	Mme Nicole GUYOT M. Jean-Luc PITON Mme Christine JUND M. Dominique ROY
2	par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA)	M. Paul GROSJEAN M. Bernard BARTHOD
5	par le MEDEF (mouvement des entreprises de France), dont 1 siège en accord avec le centre des jeunes dirigeants Bourgogne Franche-Comté (CJD), dont 1 siège au titre du pôle véhicule du futur, dont 1 siège au titre du pôle microtechniques	Mme Fanny SCHRAAG (CJD) M. Jean-Charles LEFEBVRE (pôle véhicule du futur) M. Jean-François PARROT (pôle microtechniques) Mme Christine-Noëlle BAUDIN M. Gilbert JACQUOT
1	par accord entre le MEDEF et la CGPME (confédération générale des petites et moyennes entreprises), au titre de la filière bois	M. Jean-Gabriel SCHAMELHOUT
2	par la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	Mme Caroline DEBOUVRY M. Michel BERGERET
1	par l'union professionnelle artisanale (UPA)	Mme Sylvie LOUPIAS
1	par le comité régional de la fédération bancaire de France (FBF)	Mme Nicole MILESI
1	par la chambre régionale d'agriculture (CRA)	M. Sylvain MARMIER
1	par l'association régionale de l'industrie agroalimentaire et de transfert de technologie (ARIATT)	M. Claude VERMOT-DESROCHES
1	par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	M. Frédéric PERROT
1	par les jeunes agriculteurs de Franche-Comté (JA)	Mme Lauriane KOLLY
2	au titre des professions du secteur libéral, dont 1 par la délégation régionale de la chambre nationale des professions libérales (CNPL) et 1 par la délégation régionale de l'union nationale des professions libérales (UNAPL)	Mme Marie-Laure SCHNEIDER (CNPL) Mme Florence BARBIER-VITTOURIS (UNAPL)

2ème COLLEGE :**Organisations syndicales de salariés****Pour la Bourgogne (25 représentants) :**

Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
8	par le comité régional CGT	Mme Patricia BIASINI M. André COLIN M. Richard BERAUD Mme Dominique GALLET M. Jean-Christophe GOSSART Mme Annick GUYENOT M. Jean-Pierre MUGNIER Mme Isabelle RAUSZER
8	par l'union régionale des syndicats CFDT	M. Joseph BATAULT Mme Emmanuelle PERIN Mme Chantal DELHOMME M. André FOURCADE M. Bernard LAMBERT Mme Élisabeth PETITBON Mme Dominique RUHLMANN Mme Sabine TROUSSEAU
4	par l'union régionale des syndicats CGT-FO	M. Gilles DENOSJEAN M. Dominique GENDRON Mme Christine JORIS M. Jean-Marie MONETTE
1	par l'union régionale CFTC	Mme Annie MASSON
1	par l'union régionale de la CGC	M. Jean-Marc ICARD
2	par l'UNSA	Mme Françoise FREREBEAU M. Jean-François MICHON
1	par la représentation régionale de la FSU	M. Xavier PAILLARD

Pour la Franche-Comté (22 représentants) :

Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
7	par l'union régionale de la confédération française démocratique du travail (CFDT)	M. Jean-Claude PERRIN Mme Jacqueline DEVECCHI M. Gérard THIBORD Mme Nathalie CANDELLA M. Alain PILLOT Mme Marie-Claire BUDNA M. Eric FRELIN

6	par le comité régional de la confédération générale des travailleurs (CGT)	M. Michel FAIVRE-PICON Mme Kolette ATHIMON M. Michel LENZI Mme Chantal HERR-PUJOL Mme Pierrette BARDEY M. Christophe PAGE
4	par l'union régionale de force ouvrière (FO)	M. Jean-Yves TRON Mme Catherine WOODTLI M. Alain GROSDÉMOUGE M. Christophe CHAMBON
1	par l'union régionale de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	M. Abdelhakim ABBAD
1	par l'union régionale de la confédération générale des cadres (CGC)	M. Emmanuel HELBLING
1	par l'union régionale de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	M. Stéphane FAUCOGNEY
1	par la coordination régionale de la fédération syndicale unitaire (FSU)	M. Yannick FAVORY
1	par l'union syndicale Solidaires en Franche-Comté	M. Emmanuel SAILLARD

3ème COLLEGE :

Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région

Pour la Bourgogne (25 représentants) :

Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
1	par accord entre l'Association Bourguignonne Culturelle (ABC), Liaison Art Bourgogne (LAB), le Centre Régional du Jazz, le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Théâtre Dijon Bourgogne, les 3 scènes nationales de Mâcon, Chalon, le Creusot, les 2 scènes conventionnées d'Auxerre et de Nevers, le Centre Régional du Livre, Bibracte EPCC, le Pôle d'enseignement supérieur de la musique, la fondation du Patrimoine, l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes (ABSS) et le Centre de culture scientifique technique et industrielle de Bourgogne	M. Jean PIRET
1	par le comité régional du tourisme	Mme Martine HORY
1	par le comité régional olympique et sportif	Mme Catherine LEPETZ
3	- 1 siège par le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), - 1 siège par la jeune chambre économique de Bourgogne - 1 siège par la ligue de l'enseignement	M. Michel MORINEAU Mme Élise MAILLOT M. Christian HAMONIC
1	par accord entre la fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis	M. Étienne RAVY

	implantés en Bourgogne	
1	par accord entre le comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de Bourgogne avec une rotation à mi-mandat	M. Michel FALLET
3	- 1 siège par la mutualité française de Bourgogne - 1 siège par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bourgogne (CRESS) - 1 siège par accord entre l'union régionale des entreprises d'insertion (UREI), l'union régionale des chantiers d'insertion, l'union régionale des régies de quartiers et la l'union régionale des régies de quartiers et de réinsertion sociale (FNARS)	Mme Sandrine BONNET M. Jean-Louis CABRESPINES M. Christian BOUTET
2	- 1 siège par l'université de Bourgogne - 1 siège par accord entre les grandes écoles de Bourgogne et l'union régionale des ingénieurs et scientifiques de France (URIS)	M. Sylvain COMPAROT Mme Nicole CHEVIGNARD
1	par l'union régionale des associations familiales (URAF)	Mme Martine WESOLEK
1	par accord entre la section régionale de la Croix Rouge française, les fédérations départementales du Secours populaire français, du Secours catholique, les associations d'Emmaüs, les associations ATD quart monde et les associations départementales des Restos du cœur	Mme Monique AUGE
1	par accord entre l'union régionale inter fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), l'union régionale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) et le centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI)	M. Bernard QUARETTA
3	- 1 siège par accord entre la CAPEN 71, le CLAPEN 21, Yonne Nature Environnement, la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) 21 et la LPO 89, Autun Morvan écologie, la société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), le centre de sauvegarde pour les oiseaux sauvages (CSOS), Nature et progrès et Eaux et rivières de Bourgogne - 1 siège par la fédération régionale des chasseurs - 1 siège par le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne	Mme Martine-Esther PETIT Mme Évelyne GUILLON M. Daniel SIRUGUE
1	personnalité qualifiée compétente en matière d'environnement et de développement durable.	Mme Brigitte SABARD

2	- 1 siège par accord entre les représentants régionaux de la confédération nationale du logement (CNL), la confédération syndicale des familles (CSF) et la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) - 1 siège par accord entre l'UFC – Que Choisir de Bourgogne et les associations de consommateurs de la région de Bourgogne adhérentes au centre technique régional de la consommation (CTRC)	M. Eric TAUFFLIEB Mme Colette SAUTIERE
2	- 1 siège pour l'union sociale pour l'habitat de la région Bourgogne (USHB) - 1 siège pour l'union nationale de la propriété immobilière (UNPI)	M. Jean-Claude GIRARD M. Jean PERRIN
1	par accord entre l'association pour la promotion et la valorisation des activités du bois en Bourgogne (Aprovalbois), le centre régional de la propriété forestière (CRPF) et l'union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne.	M. Charles DE GANAY

Pour la Franche-Comté (22 représentants) :

Économie sociale et solidaire		
Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
5	1 siège par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	Mme Tatiana DESMAREST
	1 siège par le pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'activité économique (PRADIE), au titre des associations œuvrant dans le domaine des politiques d'insertion	M. Gérard COULON
	1 siège par accord entre les associations œuvrant dans le secteur du handicap : union régionale des associations de parents d'enfants inadaptés de Franche-Comté (URAPEI), délégation régionale de l'association française de myopathie, délégation régionale de l'association des paralysés de France, association régionale pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (ARIS)	Mme Michèle MUNIER
	1 siège par la Mutualité française de Franche-Comté	M. Pierre ALIXANT
	1 siège par l'union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux de Franche-Comté (URIOPSS)	M. Robert CREEL

Famille / Santé		
Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
2	1 siège par l'union régionale des associations familiales de Franche-Comté (URAF)	Mme Élisabeth GRIMAUD
	1 siège par accord entre la <i>caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Bourgogne Franche-Comté (CARSAT)</i> , les caisses d'allocations familiales de <i>Franche-Comté (CAF)</i> , la mutualité sociale agricole (MSA), et le régime social des indépendants (RSI)	M. Jean-Claude BRADY

Jeunesse, éducation, enseignement		
Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
5	1 siège par le mouvement rural de jeunesse chrétienne de Franche-Comté (MRJC)	Mme Hélène COLNOT-BREUNE
	1 siège par le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), au titre du secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des loisirs	Mme Brigitte VAUGNE
	1 siège par accord entre les fédérations de parents d'élèves : parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	Mme Béatrice GENET
	1 siège par accord entre les établissements d'enseignement supérieur : université de Franche-Comté (UFC), université de technologique Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'école nationale supérieure de mécanique microtechniques (ENSMM)	Mme Françoise BÉVALOT
	1 siège par accord entre les établissements publics scientifiques et techniques suivants : la délégation nord-est du centre national de la recherche scientifique (CNRS), la délégation régionale de l'institut national de recherche agronomique (INRA) et la délégation régionale de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	M. Daniel COURJON

Environnement		
Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
5	2 sièges par l'association Franche-Comté nature environnement (FCNE)	M. Pascal BLAIN M. Yvon HENRY
	1 siège par la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Franche-Comté	M. Frédéric MAILLOT
	1 siège par l'association AJENA – énergie et environnement en Franche-Comté	M. Walter BILLIG
	1 personnalité qualifiée choisie par le Préfet de région en raison de sa compétence en matière d'environnement et de développement durable	M. Gérard MAGNIN

Cadre de vie		
Nombre de sièges	Désignation	Nom du titulaire
5	1 siège par la fédération régionale des offices du tourisme et des syndicats d'initiative (FROTSI)	M. Philippe BOUQUET
	1 siège par accord entre les associations ou organismes oeuvrant dans le secteur culturel	M. Daniel BOUCON
	1 siège par le comité régional olympique et sportif (CROS)	M. Jean-Marie VERNET
	1 siège en accord entre l'union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) et la fédération régionale de la confédération syndicale du cadre de vie	Mme Christine OLIVARES
	1 siège par l'Union sociale pour l'habitat de Franche-Comté, au titre des organismes oeuvrant dans le domaine du logement	Mme Anne SCHWERDORFFER

ARTICLE 4 :

Dans le quatrième collège, siègent au titre des personnalités qualifiées :

Pour la Bourgogne :

- Mme Claude DARCIAUX
- M. Charles ROZOY
- M. Bernard BLETTERY

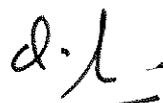
Pour la Franche-Comté :

- Mme Claire-Marie CHAPPUIS
- M. Eric MONNIN
- M. Dominique SCHAUSS

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fait à Dijon, le **22 JAN. 2016**



Christiane BARRET